

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 26 MARS 2026

Tenue sous la présidence de M. Marc WUARIN

Présents :	Mme C.	ARMAND	Conseillère municipale
	M. L.	BÉRAND	Conseiller municipal
	Mme T.	BISANTI	Conseillère municipale
	Mme E.	DE COULON	Conseillère municipale
	Mme A.	DERUAZ-LOMBARD	Conseillère municipale
	M. I.-P.	DUPRÉ LA TOUR	Conseiller municipal
	Mme J.	FAHY	Conseillère municipale (*)
	M. D.	GIACOMINI	Conseiller municipal
	M. E.	GROSSHANS	Conseiller municipal
	Mme N.	GSCHWIND	Conseillère municipale
	M. J.	KARNOUK-KIRCHHOFF	Conseiller municipal
	M. J.-M.	KARR	Conseiller municipal
	Mme M.-T.	LAMAGAT	Conseillère municipale
	M. A.	LOCHER	Conseiller municipal
	M. L.	MARTY	Conseiller municipal
	Mme A.	MONTFORT	Conseillère municipale (*)
	Mme S.	RUFFIEUX INANI	Conseillère municipale
	M. J.	SALZMANN	Conseiller municipal
	M. L.	SCHMIDT	Conseiller municipal
	Mme M.	SOMMER	Conseillère municipale
	Mme E.	STOYANOV	Conseillère municipale
	M. O.	UMSTÄTTER	Conseiller municipal
	M. O.	URFER	Conseiller municipal
	Mme G.	VULTIER-GROSJEAN	Conseillère municipale
	M. M.	WUARIN	Conseiller municipal
	M. M.	ZÜRCHER	Conseiller municipal
	M. F.	GROSS	Maire
	Mme F.	LAMBERT	Conseillère administrative
	M. W.	LOCHER	Conseiller administratif
	M. N.	BLAGOJEVIC	Secrétaire général
	M. M.	FRAGNIERE	Secrétaire général adjoint
	Excusées :	Mme M.	JULLIER-SAKKAL
Mme A.		LOISEAU MOSER	Conseillère municipale
Mme G.		SUSIN JOHNSON	Conseillère municipale

Procès-verbal : L. BOISADAM/A. KARAM

Public : 1 personne

Suppléant (*)

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance 19 février 2026
2. Communications du Bureau
3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Présentation des comptes annuels 2025
6. Motions, questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

M. Wuarin, ci-après « le président », ouvre la séance à 20h35 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il excuse l'absence de Mmes Susin Johnson, Loiseau Moser et Jullier-Sakkal.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 février 2026

- **Le procès-verbal du 19 février 2026 est approuvé par 18 voix pour et 4 abstentions.**

2. Communications du Bureau

Courrier relatif à la demande d'informations concernant les comptes bancaires de la compagnie 21

Le président donne lecture du courrier, qui est adressé formellement à M. Marty et lui-même, mais qui, en réalité, est à destination de l'entière du bureau et vraisemblablement du Conseil municipal.

Chers Messieurs,

Je me permets de vous écrire au sujet des comptes bancaires BCGe sapeurs-pompiers de Chêne-Bougeries (compte épargne et compte courant) ouverts par la CP21.

Ces comptes avaient pour objectif de faciliter la gestion des paiements liés aux soldes et ils étaient régulièrement alimentés par les bénéfices réalisés lors des fêtes des promotions ainsi que lors de la fête nationale du 1^{er} août quand elle avait lieu sur la commune, grâce à l'engagement des sapeurs-pompiers actifs et recrutés.

Ces comptes ont été bloqués pour des contrôles. Ceux-ci étant désormais terminés, je souhaiterais obtenir des éclaircissements quant à la suite qui sera donnée à ce dossier.

En particulier, étant donné que la compagnie des sapeurs-pompiers de Chêne-Bougeries cessera d'exister au 31 décembre 2025, il serait important de savoir quelle sera la destination des fonds encore présents sur ces comptes, quelles démarches sont prévues concernant sa gestion et sa clôture et dans quelle mesure les anciens membres actifs et retraités qui ont contribué à son alimentation seront associés à cette décision.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à cette demande et reste à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Avec mes meilleures salutations,

Florent Roulin et Armino Fernandes

Le président signale ensuite avoir reçu une motion du groupe des Verts, une autre du groupe de l'Alternative et un postulat de ce même groupe.

Pièces jointes des e-mails

Le président rappelle que le sujet des pièces jointes des e-mails avait été mentionné lors de la dernière séance. Une rencontre est prévue entre le bureau, le conseiller administratif en charge et M. Zwysig, responsable du service qualité et risques - technologies et communication, pour discuter de la question.

3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

Commission nature, environnement et biodiversité

Mme Ruffieux Inani indique que, lors de sa dernière séance, la commission a refait la marche qui avait été proposée aux communiens, mais à laquelle la plupart des membres du Conseil municipal n'avaient pas pu participer, divers événements les en ayant empêchés. Les commissaires ont donc parcouru le nord de la commune (chemins de Grange-Canal, Sismondi et De-LA-MONTAGNE) pour se rendre compte de l'implémentation du plan lumière. Ils ont constaté en toute objectivité que le chemin de Grange-Canal est relativement sombre à certains endroits et, par conséquent, potentiellement générateur de petites angoisses.

Mme Lambert et M. Antoine Locher rejoignent la séance à 20h40.

Mme Ruffieux Inani ajoute qu'en revanche, le chemin De-LA-MONTAGNE est praticable avec peu d'éclairage, voire sans éclairage sur certains tronçons, grâce au revêtement plus clair de ses trottoirs.

Commission bâtiments et infrastructures

M. Grosshans mentionne que, lors de sa séance du 2 mars 2026, la commission a principalement traité le renouvellement des véhicules des services extérieurs. L'objectif est d'anticiper le vieillissement du parc, de limiter les frais d'entretien et d'assurer la continuité des services. Un plan de renouvellement progressif a été présenté, basé sur l'état réel des véhicules et leur utilisation. Une orientation vers des solutions plus écologiques est envisagée lorsque cela est pertinent, tout en gardant certaines flexibilités. Les échanges ont notamment porté sur les aspects techniques, l'entretien et l'organisation, avec une approche globale inscrite dans la durée. Un second point concernait les bennes compacteurs pour les déchets. Le retour d'expérience est très positif, avec une amélioration de la propreté et une gestion plus efficace des points de collecte. Il est donc prévu de poursuivre leur déploiement.

Commission culture

Mme Déruaz-Lombard rapporte que la commission culture s'est réunie le 9 mars 2026. Elle a reçu les représentants de la société Louder ME SA, qui ont annoncé la fin imminente des travaux de rénovation de l'ancien cinéma Forum et l'ouverture prochaine à la location d'espaces de répétition de musique et d'enregistrement ainsi que d'une salle modulable d'une capacité de 100 places (voire plus si le public est debout), en fonction de la demande des utilisateurs. Le siège social de Louder ME SA se trouve à Chêne-Bougeries. Cette société exploite le même concept que ce qu'elle ouvrira prochainement à Odessa. Pour plus d'informations, Mme Déruaz-Lombard prie les membres du Conseil municipal de se référer au procès-verbal et à ses annexes.

Mme Déruaz-Lombard annonce ensuite que la commission culture a rendez-vous le vendredi 27 mars 2026 à 19h pour dîner au collège Claparède, avant d'assister à la projection du « Fantôme de l'Opéra », long-métrage de 1925, accompagnée par un organiste écossais, dans le cadre du festival « L'Orgue fait son cinéma ». Il s'agit d'une des dernières occasions d'entendre l'orgue, puisque celui-ci sera démonté pour être restauré en Angleterre et ne reviendra que dans dix-huit mois, si tout va bien. Mme Déruaz-Lombard invite les membres du Conseil municipal qui souhaitent se joindre à la commission à la contacter, afin qu'elle puisse réserver les places.

Commission territoire et urbanisme

M. Karr informe le Conseil municipal que la commission s'est réunie le 16 mars dernier avec, pour sujet, un avant-projet d'image directrice concernant la pointe nord de la commune (soit la pointe de J.-J.-RIGAUD, qui part des immeubles de Beaumelon jusqu'au giratoire et qui revient sur le chemin CASTAN). Le Conseil administratif propose d'engager un mandataire, sur le budget de fonctionnement courant, pour établir un cahier des charges qui permettra ensuite à des bureaux de travailler sur une image directrice, le tout avec une démarche d'information plutôt que de participation de la population. Dans ce périmètre, peu de parcelles n'ont pas déjà une ou plusieurs vocations, à un moment ou un autre : les immeubles de la Coop au chemin de-la-Montage ont déjà été surélevés et densifiés ; au niveau de J.-J.-RIGAUD, les immeubles de la Codha existent déjà, et les immeubles de la parcelle 3210 sont apparemment un non-sujet de discussion actuellement entre le Conseil administratif et l'État. Il est ressorti de la discussion en commission que l'objectif de l'image directrice est de pouvoir planifier la démolition des immeubles de Beaumelon, voire d'en garder quelques-uns, ce sans passer par une procédure de plan localisé de quartier qui ouvrirait la porte à un référendum. M. Karr relève que les commissaires devront être attentifs à ce qui est proposé dans le cadre du cahier des charges et veiller, autant que faire se peut, à ce que le devenir de ces parcelles soit ouvert, et non pas fermé par une procédure d'image directrice qui serait ensuite utilisée comme une contrainte.

Commission mobilité et sécurité

M. Schmidt signale que la commission mobilité et sécurité s'est réunie le 17 mars 2026 en présence de M. William Locher, conseiller administratif. Elle a reçu le sergent-major Alexandre Fabbi, chef de poste de la police municipale, pour un état des lieux de la sécurité communale et des mesures mises en œuvre actuellement. Elle a ensuite reçu le capitaine Julien Wyss, suppléant du commandant de l'organisation régionale de protection civile (ORPC) Seymaz, pour une présentation de la protection civile et un résumé de ce que fait concrètement cette organisation.

Commission petite enfance, jeunesse et écoles

Mme Montfort indique que la commission a d'abord visité le PasSage 41, avant de se réunir pour discuter des repas servis aux restaurants scolaires et des différences entre le label Fourchette verte et les menus actuellement proposés. La commission a également discuté de l'opportunité de proposer aux enfants végétariens des menus spécifiques. Le service mènera un sondage pour connaître le nombre d'enfants qui seraient concernés par des repas végétariens.

PasSage 41

Mme Déruaz-Lombard informe le Conseil municipal que tout se passe bien au PasSage 41. Un nouveau groupe de 18 à 25 ans se met en place. Il est en effet apparu que lâcher les jeunes adultes juste après leur majorité n'était pas opportun et qu'il était important qu'ils gardent des repères et des activités. Ce nouveau groupe est en phase test, mais il semble répondre à un besoin.

Commission cohésion sociale, santé et sports

Mme Ruffieux Inani, qui avait présidé la séance en l'absence de Mme Bisanti, rapporte que la commission a reçu la Fédération genevoise de coopération (FGC), à la suite de l'audition de M. Vonlanthen lors de la séance précédente. La FGC a expliqué en détail ses activités, la manière dont elle suit les projets ainsi que les modalités d'allocation des fonds. Pour les commissaires, il était intéressant de voir concrètement à quoi servent les subventions votées dans le cadre du budget.

4. Communications du Conseil administratif

Le président passe la parole à M. Gross, Maire.

A. Rencontre avec le Canton

En sa qualité de président du Conseil administratif, M. Gross informe le Conseil municipal que l'Exécutif a rencontré M. Pierre Maudet, conseiller d'État, le 3 mars 2026, afin d'échanger sur les enjeux en matière de mobilité sur la commune. Par ailleurs, il a rencontré, ce même jour, Mme Carole-Anne Kast, conseillère d'État, pour discuter de la sécurité sur le territoire communal. La semaine prochaine, une rencontre avec M. Nicolas Walder aura lieu afin d'avoir un échange sur sa vision du territoire cantonal et le point de vue de la commune sur la gestion de son propre territoire. Ces discussions utiles et enrichissantes permettent de faire avancer les dossiers et de transmettre la vision du Conseil administratif aux conseillers d'État sur les questions stratégiques qui occupent la commune.

B. Réponse aux résolutions, motions et questions écrites

Également en sa qualité de président du Conseil administratif, M. Gross rappelle que, lors de la séance du Conseil municipal du 19 février 2026, la situation suivante avait été décrite : *« S'agissant d'inadéquation malheureuse entre les infrastructures et le développement urbain, le président a reçu un certain nombre d'échos de personnes habitant dans les immeubles entre Jules-Cougnaud et Chevillarde à propos de l'absence de passage piéton du côté de la Chevillarde. Il serait opportun d'en mettre. Actuellement, quand ils partent le matin avec leurs enfants, ils doivent se battre contre la circulation. »*

M. Gross indique que la police municipale n'a pas reçu de doléances concernant cette absence de passage piéton. Néanmoins, l'administration communale examine actuellement avec l'office cantonal des transports la possibilité de prévoir un passage piéton à proximité de cet emplacement. Le Conseil administratif ne manquera pas de tenir informé le Conseil municipal.

Concernant la question écrite de MM. Fernandes et Roulin lue à l'instant par le président du Conseil municipal, M. Gross informe l'assemblée que les comptes précités appartenant à la commune, ces derniers ont été inclus dans les comptes communaux, qui feront prochainement l'objet d'une analyse en commission finances et contrôle de gestion.

C. Biodiversité et espaces extérieurs

Plan lumière

M. Gross relève que la présidente de la commission nature a mentionné plus tôt la marche qui s'est tenue dans le cadre de la phase test du plan lumière, laquelle prévoit, pour rappel, une extinction de l'éclairage public entre 22h et 5h. Afin de donner suite aux constats tant de la commission que des personnes ayant pris part à la marche participative ainsi qu'aux premiers retours des habitants, le service territoire et M. Gross ont décidé de raccourcir, sur les trois secteurs, la période d'extinction ou d'abaissement de l'intensité de l'éclairage public, qui sera de 23h à 5h, dès ce soir et jusqu'à la fin de la phase test, soit le 30 avril 2026. En effet, les cheminements sont encore relativement nombreux entre 22h et 23h.

Préau de l'école de Chêne-Bougeries

Le préau remporte un grand succès puisque deux communes, Chêne-Bourg et Carouge, sont venues visiter les infrastructures, dans le cadre de leurs projets de végétalisation de préaux d'école.

Au vu de succès rencontré, un projet sera prochainement initié pour réaménager le préau de l'école de la Gradelle, soit le dernier préau à ne pas encore avoir été réaménagé.

Place J.-J.-RIGAUD

Le chantier de réaménagement de la place J.-J.-RIGAUD est en cours. La première phase des travaux devrait s'achever d'ici la fin du mois de mars 2026, tandis que la finalisation complète du projet est prévue pour la fin avril. Pour mémoire, le projet prévoit la plantation de 23 arbres, dont 10 ont déjà été mis en terre dans le cadre de la première phase de la démarche participative.

Ce processus participatif se poursuit parallèlement à l'avancement du chantier, avec un atelier de cyanotype qui s'est tenu le mercredi 11 mars, offrant aux participants l'opportunité de créer des images à partir d'objets collectés sur place. Ces réalisations sont destinées à être reproduites sur certains aménagements pour conserver la mémoire de l'ancienne place.

L'inauguration de la place est prévue le mercredi 27 mai. Cet événement marquera notamment la mise en valeur du 500^e arbre planté dans le cadre du programme « +1000 arbres en 10 ans ».

D. Administration

Site Internet de la commune

La modernisation du site internet communal est à bout touchant. L'administration a nettement amélioré l'ergonomie de ce site, sans oublier un des principaux points faibles, à savoir le moteur de recherche, qui désormais fonctionne à satisfaction.

Cette refonte a aussi permis de reprendre la maîtrise complète du site grâce à la migration vers un nouveau système de gestion des contenus, plus souple et géré exclusivement en interne. Le nouveau site sera mis en ligne très prochainement, une fois les dernières adaptations apportées.

E. Sport

Centre sportif de Sous-Moulin

Le restaurant des 3 communes a réouvert le 11 mars, à la grande satisfaction des usagers du centre sportif qui ont pu découvrir la nouvelle équipe.

À l'occasion des fêtes de Pâques, une chasse aux œufs et des activités familiales accompagnées d'un brunch seront proposées durant le week-end du 4 et 5 avril.

Gala du club des patineurs des Trois-Chêne

Enfin, celles et ceux qui n'iraient pas écouter l'orgue demain soir à Claparède ont la possibilité d'assister au gala du club des patineurs des Trois-Chêne, à la patinoire. Le président cède la parole à M. William Locher, Conseiller administratif.

A. Bâtiments et infrastructures

Ancienne caserne

La commune a mandaté un bureau d'architectes pour étudier la faisabilité de la transformation de l'ancienne caserne des pompiers en réfectoire scolaire et locaux pour le parascolaire. L'étude devrait être remise à la commune au mois de mai 2026. Dans l'attente des travaux de réaffectation, le bâtiment a été mis à disposition des deux groupes de scouts qui occupaient précédemment les anciens abris PC de l'école de la Gradelle. La commune a en effet dû demander aux scouts de quitter les anciens locaux compte tenu de leur non-conformité aux normes incendies.

Normes feu

Concernant les normes incendie, la commune a lancé une série d'audits sur ses bâtiments administratifs et, à travers son mandataire, la régie Naef, sur les bâtiments de son patrimoine financier. L'objectif est de s'assurer que l'ensemble des risques y relatifs sont maîtrisés de manière satisfaisante.

Au fur et à mesure de la réception des conclusions, la commune planifie les travaux à réaliser conformément aux recommandations reçues et au niveau de risque annoncé. À titre d'illustration, il peut s'agir de remplacement de portes standard par des portes aux normes EI30

ou EI60, de cloisonnement des voies d'évacuation ou de la suppression d'éléments inflammables.

Le calendrier précis de réalisation sera établi une fois l'ensemble des mesures identifiées. Ces travaux n'ayant pas été planifiés au budget 2026, des dépassements sont attendus pour la mise en œuvre de ces mesures.

Maison au chemin des Voirons 3

La maison au chemin des Voirons 3, acquise aux enchères en été 2024, contenait une bibliothèque dont certains ouvrages avaient une valeur historique. L'archiviste communale a répertorié et classé plusieurs centaines de livres d'intérêt. Une fois ce travail minutieux réalisé, la maison a pu être entièrement vidée et nettoyée. En parallèle de cela, la commune réfléchit à différentes possibilités d'affectation pour cette maison et cette parcelle à court et à moyen terme.

Avenue de l'Ermitage

Une séance d'informations aux riverains a eu lieu le 4 mars 2026 à la salle communale afin de présenter le projet de mise en séparatif et d'aménagement des surfaces de l'avenue de l'Ermitage. Les obligations pour les propriétaires ont pu être expliquées par les services cantonaux et les SIG. Il est prévu que le chantier démarre d'ici cet été pour une durée d'environ 18 mois.

B. Sécurité

Police municipale

Depuis jeudi dernier, la ligne téléphonique de la police municipale est déviée, en dehors de ses horaires, vers le centre d'appel du prestataire privé de sécurité (Protectas). Une procédure de prise en charge des appels a été formalisée avec le prestataire afin d'assurer une réponse rapide pour le citoyen. Les appels concernant des urgences seront transférés au numéro 117 afin d'obtenir l'intervention de la police cantonale.

La police municipale recevra un rapport chaque matin avec les informations de contact et un résumé de la situation, permettant aux agents d'effectuer un suivi de proximité avec le requérant le jour suivant. La patrouille du prestataire externe pourra effectuer le premier constat en fonction du type d'intervention et de l'horaire.

Compagnie 26 de Cologny – Chêne-Bougeries

Les sapeurs-pompiers volontaires sont intervenus à quatre reprises sur la commune de Chêne-Bougeries depuis le mois de janvier 2026 (état au 23 mars 2026). Ces interventions concernaient deux fermetures d'hydrantes, un feu de détritux et une inondation.

Le président passe la parole à Mme Lambert, Conseillère administrative.

A. Territoire

Plan de site Grange-Falquet

L'enquête publique est terminée. Le traitement des observations reçues est en cours auprès de l'office du patrimoine et des sites, dont les conclusions seront communiquées à la commission territoire dès qu'elles seront connues. Mme Lambert et ses services ont évoqué ce matin la manière de réaliser le suivi dans le cadre de la mise en œuvre du plan directeur communal, mais aussi du service que la commune **entend** apporter aux habitants, en particulier aux personnes résidant dans le périmètre du plan de site.

J.-J.-RIGAUD/Beaumelon

Comme l'a évoqué le président de la commission territoire, au vu de la multiplicité des enjeux (équipements publics, création de logements, rénovation du bâti existant, mobilité, biodiversité, entre autres), la commune a décidé de lancer ce printemps un processus de concertation dans le secteur nord de Chêne-Bougeries, aussi appelé J.-J.-RIGAUD/Montagne/Moulanais. Le périmètre concerné se situe entre la route Jean-Jacques J.-J.-RIGAUD, le chemin De-LA-MONTAGNE et le cordon boisé du Moulanais et comprend, de fait, la parcelle 3210. L'objectif est, d'une part, d'identifier les souhaits et enjeux communs et, d'autre part, d'assurer une bonne intégration des projets dans ce périmètre, étant précisé que cette démarche s'inscrit sur le long terme et s'amorce indépendamment des projets déjà lancés auprès des services de l'État. Ce travail permettra de nourrir la rédaction d'un cahier des charges en vue du lancement, à l'automne 2026, d'un mandat d'élaboration d'une image directrice pour ce secteur. Cette image directrice, une fois achevée, permettra d'alimenter le projet qu'il conviendra de mener concernant les bâtiments propriétés de la commune dans le secteur.

Mme Lambert ajoute qu'elle avait été interrogée, en commission territoire, sur les coûts induits par cette démarche. Elle peut préciser ce soir que la phase 1 « enjeux et diagnostic » et la phase 2 « ambitions et processus » arriveront à un coût total, toutes taxes comprises, de 43 736,26 francs.

B. Culture et jeunesse

Les événements à venir

La 23^{ème} édition du festival « Marionnettes & Cie » aura lieu le samedi 28 et le dimanche 29 mars 2026 à la salle Jean-Jacques Gautier ainsi qu'à l'Espace Nouveau Vallon. Au programme, trois spectacles destinés aux enfants dès 4 ans, et des ateliers de la marionnette permettant de découvrir, en créant, en manipulant et en jouant, le monde des marionnettes. La billetterie est disponible uniquement en ligne sur le site www.lescroquettes.ch.

Pop e Poppa proposera, pendant les vacances de Pâques, pour les 4 à 12 ans, un centre aéré sur le thème « À la recherche de l'œuf mystère ». Au programme, des activités artistiques et culturelles autour du printemps (rallye photo et course d'orientation, visite gourmande, pâtisseries, fabrication et dégustation de chocolat, jeux et défis collectifs). À suivre, le centre aéré d'été qui se tiendra du 29 juin au 3 juillet 2026 – les inscriptions sont sur le point d'être closes.

Du 25 avril au 14 juin 2026, la 3^{ème} édition de la Biennale de l'art et de la nature urbaine « (re)connecting,earth » porte un regard sur le thème des ressources sensibles, à travers la collaboration entre artistes et scientifiques. Un parcours sera créé de la Comédie de Genève à la Villa du Parc, à Annemasse, le long de la voie verte, en construisant ainsi une ligne cohérente, lisible à pied, à vélo ou en transports publics. Cette édition réunit 17 artistes et collectifs suisses et internationaux. Chêne-Bougeries accueillera l'œuvre « Fragments ; Tidal Memories » de Jeewi Lee et Phillip Reiner, appelée aussi « Les Grains de Sable ».

Le mardi 28 avril sera consacré à un premier temps de rencontre, avec un symposium de 16h à 18h incluant une performance de Séverin Guelpa. Le mercredi 19 avril sera, quant à lui, dédié au parcours sur la voie verte, depuis la Comédie de Genève, en lien avec les communes de Chêne-Bougeries et de Thônex, ainsi qu'un vernissage à destination, c'est-à-dire à la Villa du Parc. Cette articulation permet de donner une dimension transfrontalière à la journée et de faire dialoguer les œuvres présentées en extérieur, comme celle des « Grains de sable », avec celles exposées à l'intérieur par les mêmes artistes. L'arrêt à Chêne-Bougeries est prévu à 15h30.

En marge de cette biennale, une conférence intitulée « Le temps du sable. Pourquoi il disparaît et ce que cela change » sera donnée par Stéphanie Girardclos, maître en recherche à l'Université de Genève, le mardi 5 mai à 19h en entrée libre à la salle Jean-Jacques Gautier.

À noter encore que l'association art.werk, dans le cadre de la biennale, propose, du 30 avril au 12 juin, des ateliers interactifs et créatifs pour les classes. Encadrés par les animatrices et les animateurs d'art.werk, les enfants découvrent des œuvres d'art en dialogue avec les contributions scientifiques et expérimentent eux-mêmes des formes d'expression créative. Les activités alternent, avec des moments en plein air et des temps en intérieur, dans des espaces qui permettent d'explorer différentes facettes des ressources naturelles (matériaux, énergies, objets du quotidien) à travers des approches ludiques et sensibles. Les classes de Chêne-Bougeries étaient prioritaires pour s'inscrire à ces ateliers ; Mme Desjacques Privato a confirmé aujourd'hui avoir bien informé ses enseignants, pour les inciter à participer à cette activité.

Ce matin également, Mme Lambert et ses services ont discuté de l'opportunité de proposer une conférence universitaire supplémentaire, un samedi, qui se rapprochera du thème de l'exposé de Mme Stéphanie Girardclos. En conclusion, le Conseil administratif invite les membres du Conseil municipal se rendre sur le site de (re)connecting,earth pour prendre connaissance de toutes les propositions.

Enfin, la Lyre de Chêne-Bougeries jouera son traditionnel concert de printemps le samedi 2 mai à 20h30 à la salle Jean-Jacques Gautier, en entrée libre.

B. Cohésion sociale

Sortie des aînés

Afin de permettre l'augmentation du choix des lieux de visite, qui se trouvait réduit par le nombre de participants aux sorties, et permettre l'élargissement des possibilités de restauration, trois dates de sortie seront proposées cette année, pour la première fois : le jeudi 3 septembre, le lundi 21 septembre et le mercredi 30 septembre 2026. Les membres du Conseil municipal seront invités à s'inscrire à l'une ou l'autre de ces dates.

Enfin, Mme Lambert rappelle que la proposition « un-e étudiant-e sous mon toit, pourquoi pas ? 1h par m², une chambre contre des coups de main », avec des conventions d'hébergement validées par l'Université, le soutien du canton de Genève, de la ville de Genève, des communes (dont celle de Chêne-Bougeries) et de nombreuses fondations est toujours d'actualité. Les *flyers* informatifs sont à disposition à la mairie.

5. Présentation des comptes annuels 2025

Le président cède la parole à M. Gross, Maire.

Présentation

M. Gross annonce que, sans surprise et dans la continuité des années précédentes, les comptes 2025 sont positifs. L'exercice se solde par un résultat en hausse de 20 millions de francs, par rapport au résultat qui avait été budgété. Le total des charges s'élève à 77 862 568 francs. S'agissant pour l'instant de chiffres provisoires, puisque l'auditeur n'a pas encore complètement terminé son travail, certains montants pourraient encore très légèrement varier. Pour la première fois, le total des revenus dépasse la barre des 104 millions de francs, à 104 665 958 francs.

L'imposition des personnes physiques est supérieure de 15,79% aux prévisions budgétaires, soit 95 289 661 francs reçus, contre 82 294 064 francs annoncés en octobre 2024 lors de l'élaboration du budget 2025. L'imposition des personnes morales est, en revanche, inférieure aux prévisions, puisque 2 231 323 francs étaient annoncés, mais que seuls 1 482 457 francs ont été notifiés au 31 décembre 2025 (-33.56%).

Les investissements du patrimoine administratif, qui étaient de presque 49 millions de francs en 2024, s'élèvent à 26 942 177 francs en 2025. Quant aux investissements du patrimoine financier, ils sont en augmentation, puisqu'ils s'élèvent à 15 245 345 francs, contre 11 162 282 francs en 2024.

La dette diminue au 31 décembre 2025, à 16 800 000 francs. Pour rappel, la dette de la commune est uniquement constituée de l'emprunt contracté pour l'acquisition de la Bessonnette, qui s'élevait à 24 millions de francs et qui diminue de 1 200 000 francs par année.

S'agissant de la comparaison entre le budget 2025 et les comptes 2025, les charges diminuent de 7,52%. Les recettes augmentent de 15%. L'écart entre le budget 2025 et les comptes 2025 s'élève dès lors à près de 20 millions de francs (19 994 802 francs).

M. Gross en vient à l'évolution de la fiscalité. Par rapport à 2021, la fiscalité des personnes physiques a plus que doublé, puisqu'elle se situe en 2025 à pratiquement 95 millions de francs. La fiscalité des personnes morales connaît, elle, une grande fluctuation (plus de 5 millions de francs en 2023, un résultat négatif pour correctifs en 2024 et un retour en 2025 à des chiffres similaires à ceux de 2022).

Concernant la comparaison des charges et des revenus de 2023 à 2025, l'on constate que, pour ces trois années, les résultats aux comptes se situent entre 22 et 32 millions de francs.

Pour la première fois, la valeur du centime dépasse 3 millions de francs en 2025, à 3 024 129 francs. Depuis trois ans, le décalage est important entre l'estimation de l'AFC et les

comptes. Pour rappel, la commune avait décidé, lors de la précédente législature, de reprendre l'estimation de l'AFC au budget, n'ayant elle-même aucune visibilité sur l'évolution de l'imposition des personnes physiques.

Pour ce qui est des personnes morales, force est de constater que l'AFC a de grandes difficultés à évaluer la production fiscale. En 2025, les comptes tendent à se rapprocher de l'estimation de l'AFC, mais il est impossible de connaître l'évolution à l'avenir, d'autant plus au vu de l'actualité internationale.

M. Gross évoque ensuite l'évolution du reliquat d'impôt de 2021 à 2025. Celui-ci se situe, depuis 2022, légèrement en dessous des 50 millions de francs. En 2025, il est à 48 818 949 francs, en augmentation par rapport à 2024. Sachant que la commune doit faire une provision à hauteur de 30% du reliquat, il est nécessaire d'augmenter de 310 194 francs la provision. Il s'agit là d'un des dépassements qui seront soumis au Conseil municipal lors de l'adoption des comptes.

Concernant la procédure d'adoption des comptes 2025, la présentation de ce jour est obligatoire, car elle est destinée à permettre au public de prendre connaissance des comptes. La présentation détaillée des comptes en commission des finances aura lieu le 23 avril. À la place de la traditionnelle séance avec les livres ouverts qui était proposée un samedi, il est apparu qu'il serait plus pratique que ce contrôle ait lieu durant la semaine. Par conséquent, les dates des 24, 27 et 29 avril ont été fixées, entre 12h et 14h, sur inscription afin d'éviter de bloquer l'administration et le mandataire si aucun membre du Conseil municipal ne vient consulter les livres lors d'une ou l'autre de ces dates. Le préavis sur les comptes sera proposé lors de la commission des finances du 7 mai. Le vote sur les comptes aura lieu le 21 mai 2026, soit après la date du 15 mai à laquelle les communes doivent avoir adopté leurs comptes – le SAFCO a déjà été informé et a validé cette date.

Questions

M. Béran demande si l'AFC a fourni une explication sur l'absence de visibilité concernant l'imposition des personnes morales.

M. Gross explique que la commune reçoit des chiffres bruts. Le Conseil administratif avait pu se rendre auprès de l'AFC pour une discussion, mais les éléments étant soumis au secret fiscal, ils ne peuvent pas être partagés publiquement.

M. Gross précise à Mme Stoyanov qu'à ce stade, il ne dispose pas d'explications sur l'augmentation de l'imposition des personnes morales entre 2024 et 2025.

Mme Lamagat demande si les conseillers municipaux suppléants pourront aussi consulter les livres, sur inscription.

M. Gross confirme que l'invitation suivra à l'ensemble des membres du Conseil municipal, parmi lesquels les suppléants.

6. Motions, questions (écrites ou orales), propositions individuelles et information

6.1 Motion du groupe des Verts « Bibliobus – augmenter au lieu de supprimer »

MOTION DU GROUPE DES VERTS : BIBLIOBUS – AUGMENTER AU LIEU DE SUPPRIMER

Exposé des motifs

Le Bibliobus a, au moment de son introduction, été très peu visité du fait de son emplacement le long de la Salle communale. Dès janvier 2024, il a pu être installé devant la résidence de la Gradelle, au chemin du Pré-du-Couvent, ce qui a eu une influence directe sur sa fréquentation. À la suite de ce changement de lieu, les statistiques ont en effet révélé une augmentation sensible du nombre de visiteurs, laquelle s'est non seulement confirmée, mais aussi poursuivie : 630 personnes ont effectué un emprunt en 2024, et 688 en 2025.

Une collaboration entre la résidence pour personnes âgées, la résidence pour étudiants et les collaborateurs du bibliobus a vu le jour. Ainsi, des animations ont pu être proposées aux utilisateurs durant les temps de présence du Bibliobus. Les utilisateurs les plus réguliers de ce service de prêt sont des personnes âgées qui peuvent s'y rendre à pied, ainsi que des parents accompagnés de leurs enfants.

La suppression de cette offre, d'ores et déjà annoncée sur la page ad hoc de la Mairie, est donc peu compréhensible pour ces personnes, ce d'autant que deux ans (soit 2024-2026) est juste le temps qu'il a fallu aux habitants du quartier pour prendre l'habitude d'intégrer ce lieu. C'est ainsi balayer deux ans d'efforts que de ne pas tenir compte de cette réalité et changer si rapidement.

Les Bibliothèques municipales possèdent quatre véhicules pour actuellement 36 points de stationnement. Il serait donc tout à fait possible de solliciter le service du Bibliobus afin de voir s'il serait envisageable pour eux de maintenir un passage à la Gradelle une quinzaine sur deux en alternance avec la présence au chemin CASTAN, et ainsi doubler l'offre sur la commune, même si cela devait se faire un autre jour.

Sur proposition du groupe des Verts de Chêne-Bougeries, le Conseil municipal de la Ville de Chêne-Bougeries invite le Conseil administratif à :

- Réévaluer la décision de déplacer l'emplacement du Bibliobus du centre de la Gradelle au chemin CASTAN et évaluer la proposition de desservir les deux endroits en alternance.
- Soumettre à la commission culture toute nouvelle proposition.

Nous vous remercions par avance, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, de réserver un bon accueil à cette motion.

Présentation de la motion

Le président passe la parole aux auteurs de la motion.

Mme Ruffieux Inani précise en préambule que le groupe ICI Chêne-Bougeries s'est joint au groupe des Verts pour le dépôt de la motion. Le groupe des Verts a été contacté à la suite de la mise à jour du site internet de la commune qui affiche d'ores et déjà qu'à partir du 26 août, le Bibliobus partira au chemin CASTAN. Depuis deux ans, le Bibliobus se trouve au chemin du Pré-du-Couvent, près du home pour personnes âgées. En deux ans, la fréquentation de cette proposition culturelle a significativement augmenté par rapport au premier emplacement, qui était à proximité de la salle communale. Pour les personnes âgées qui résident dans le foyer, c'est, une fois tous les quinze jours, une sortie qu'elles peuvent faire à pied et qui leur permet de voir des jeunes, puisque des familles avec enfants fréquentent aussi le Bibliobus. Le groupe des Verts est surpris de constater que le changement d'emplacement est d'ores et déjà mentionné sur le site internet de la commune, alors que le Conseil municipal n'a pas pu discuter du sujet. Il regrette que soit supprimée une offre qui a du succès et dont l'évolution est positive depuis deux ans, soit le temps qu'il faut aux utilisateurs pour que se rendre au Bibliobus devienne, pour eux, un processus naturel.

Mme Ruffieux Inani explique qu'à la suite de ces premiers retours, le groupe des Verts a décidé de déposer une motion parce qu'il semble important d'examiner la possibilité de doubler l'emplacement du Bibliobus. En effet, si l'emplacement au chemin CASTAN, avec les nouvelles activités liées aux enfants et à la ludothèque, fait sens, il serait regrettable de priver de Bibliobus une autre partie de la population, à savoir les personnes âgées, qui peuvent difficilement prendre les transports publics pour se rendre au chemin CASTAN. La motion demande donc d'étudier la possibilité de doubler l'offre, en desservant une semaine sur deux le chemin CASTAN et une semaine sur deux la Gradelle. Si, d'aventure, le service de la bibliothèque ne pouvait pas répondre positivement à un mercredi, ce ne poserait a priori pas un problème à la population dont le groupe des Verts s'inquiète aujourd'hui. Mme Ruffieux Inani propose ensuite à M. Karr, qui a manifesté son désir de rejoindre le groupe des Verts comme codépositaire, de compléter ses propos.

Selon M. Karr, il ne faut pas déshabiller Jacques pour habiller Paul. C'est ce que la commune ferait avec un déplacement sec, comme l'a exprimé Mme Ruffieux Inani. Il faut du temps pour que les personnes prennent leurs marques et leurs habitudes. L'emplacement de la salle communale n'était pas optimal et le déplacement du Bibliobus à la Gradelle a été obtenu de haute lutte au sein du Conseil municipal par un membre du groupe des Verts, M. Messerli. Les personnes qui profitent de cet accès à la culture ne « crapahuteront » pas jusqu'au chemin CASTAN. Elles ne se déplaceront pas en bus avec un déambulateur, par exemple. M. Karr sait qu'un sou est un sou, mais il note qu'il s'agirait de 15 000 francs par année, à mettre en parallèle aux chiffres qui viennent d'être énoncés dans la présentation des comptes 2025. Pour ses bénéficiaires, le Bibliobus est trop important pour le limiter uniquement à une question d'argent. M. Karr salue le fait que le groupe des Verts ait déposé la motion, à laquelle le groupe Hors Partis – ici-chene-bougeries.ch s'est joint.

Discussion

Le président ouvre la discussion.

Mme Lambert vient d'entendre que des regrets étaient exprimés sur le fait que la question n'avait pas pu être discutée au sein du Conseil municipal. Les nouveaux élus peuvent en avoir l'impression, mais ceux qui siégeaient au Conseil municipal lors de la précédente législature savent que ce sujet était un fil rouge du point « divers » des commissions culture. Une recherche permet à Mme Lambert, qui ne pense pas être exhaustive, de signaler que la question du

Bibliobus a été évoquée aux commissions culture du 23 janvier 2023, du 13 mars 2023, du 27 avril 2023, du 29 janvier 2024, du 16 décembre 2024, du 27 janvier 2025, du 26 février 2024, du 17 mars 2025, du 3 décembre 2024, du 16 décembre 2024. La question a encore été évoquée en 2026. Le groupe des Verts avait effectivement un élu qui revenait régulièrement pour pointer, d'abord, que le premier emplacement n'était pas un lieu adéquat pour le Bibliobus. Il faut cependant savoir que la commune n'a pas toute liberté pour positionner un Bibliobus où elle le souhaiterait, puisqu'il existe des contraintes liées au raccordement électrique et à l'usage de toilettes publiques. Ensuite, quand le Bibliobus a été déplacé près de la Gradelle, ce même élu relevait encore que l'effort n'était pas suffisant et qu'il fallait réfléchir à la pose de panneaux pour indiquer les horaires et le lieu, ainsi qu'à des animations pour attirer un public plus nombreux qui puisse faire usage du Bibliobus. Il ne s'agissait donc pas d'un sujet inconnu quand, au début de la présente législature, la question a été posée à Mme Lambert de savoir si elle voulait résilier la convention relative au Bibliobus qui liait Chêne-Bougeries à la Ville, étant précisé que le montant occasionné par cette prestation atteint non pas 15 000 francs, mais 30 000 francs par année. Mme Lambert avait pris la décision de ne pas résilier la convention, tout en gardant en tête les problématiques qui avaient été soulevées lors de ces commissions. Elle invite les membres du Conseil municipal à s'adresser à elle s'ils veulent qu'elle leur indique plus précisément les procès-verbaux qu'ils peuvent consulter pour connaître toutes les réflexions qui ont été menées. Puisqu'il était question de faire un avenant pour reconduire d'une année la convention, plutôt que la résilier, Mme Lambert a entamé une réflexion également sur le lieu.

Mme Lambert rappelle que la commune a acquis un bâtiment au chemin CASTAN et qu'il est vite apparu qu'il s'agissait d'un lieu relativement idéal pour y implanter la ludothèque et une association d'aînés, qui attireront un public à la fois jeune et plus âgé. La réflexion a porté sur la possibilité pour le Bibliobus de pénétrer sur le jardin CASTAN, pour qu'il bénéficie d'un espace moins minéral. La taille des bus ne permettant pas le parcage dans ce lieu, une solution a été trouvée pour le mettre en face de la parcelle, à proximité de l'école du Belvédère et de la piscine qui réouvrira à la rentrée prochaine. Par conséquent, un public important sera à proximité du Bibliobus. Quant à la fréquentation, entre 2023 et 2024, à la suite du déménagement du bibliobus dans son emplacement actuel à la Gradelle, le nombre de prêts a effectivement augmenté : les prêts adultes sont passés de 177 à 466 et les prêts jeunesse à 1 181. Toutefois, les prêts adultes ont diminué en 2025, contrairement aux prêts jeunesse qui, eux, ont continué à augmenter, mais pas de façon conséquente. Mme Lambert relève ensuite que la motion évoque le fait que « des animations ont pu être proposées aux utilisateurs durant le temps de présence du Bibliobus ». Il se trouve qu'elle a été contactée au mois de décembre, quand les négociations étaient en cours sur le changement d'emplacement, par une responsable du centre intergénérationnel de la Gradelle qui s'inquiétait de savoir ce qu'il allait advenir des animations qu'elle organisait pour les aînés. L'animation suivante pourra avoir lieu comme prévu, puisque le changement de lieux ne sera pas encore effectif : la Journée suisse de la lecture à voix haute proposera une action avec le Bibliobus pour de la lecture vivante et participative intergénérationnelle à Chêne-Bougeries. La commune a été approchée pour mettre à disposition gratuitement des bancs et des tables. Mme Lambert ajoute ne pas voir que la commune a envie de ne plus être en contact avec le centre intergénérationnel une fois que le déménagement sera acté.

Puis Mme Lambert mentionne un élément qui n'est pas relevé dans la motion. Une réflexion est en cours à la Ville concernant sa flotte de bus. Ceux-ci ont un certain âge et ne sont pas dotés des stickers qui leur permettent de voyager dans tous les quartiers de Genève. La Ville réfléchit à racheter des bus, qui ne seront pas nécessairement de la même taille. Dès lors, il

convient d'attendre les choix que fera la Ville pour pouvoir mieux évaluer le changement de localisation. La situation sera effectivement appréciée, comme le demande la motion, mais en concertation avec la Ville pour savoir comment la prestation du Bibliobus continuera à être offerte. Par ailleurs, les motionnaires suggèrent un changement de jours pour le Bibliobus. Il s'agit justement d'un des sujets qui avaient été étudiés lors de ces nombreuses commissions culture. La flotte des Bibliobus compte quatre véhicules. Au vu du nombre de lieux qui sont réservés à travers le canton, trouver des plages horaires n'est pas aussi évident que les motionnaires peuvent l'imaginer. Mme Lambert insiste sur le fait que la décision sera nécessairement réévaluée, puisqu'il faudra discuter de la reconduction ou non de la convention à l'échéance de l'avenant qui a été signé pour une année. Ces discussions se tiendront en principe au cours du premier semestre de cette année. Mme Lambert a d'ores et déjà été en contact avec la Ville. De plus, la conseillère administrative Joëlle Bertossa l'a reçue dans ses bureaux. La pertinence du déménagement a donc été considérée aussi par des hautes autorités. Cela dit, Mme Lambert entend les questions émises ce soir. Elle sait que ce sujet est sensible, puisqu'il a autant occupé la commission culture durant toute la législature précédente. Elle est heureuse de savoir que la lecture les intéresse et elle peut leur assurer qu'elle suivra ce dossier de près.

Mme Lamagat a eu l'occasion, avec d'autres membres du Conseil municipal, de lire les procès-verbaux dont Mme Lambert a parlé. Ce qui est certain, c'est que le Conseil administratif n'a pas parlé, en tout cas en 2023 et 2024, de déménager le Bibliobus au chemin CASTAN, tout simplement parce que la commune n'avait pas encore acquis cette maison. Avec l'acquisition de la maison, de mémoire le printemps dernier, le Conseil administratif semble avoir eu subitement l'idée de concentrer la culture au même endroit. Mme Lamagat n'est pas opposée à un Bibliobus à cet endroit, mais ne le proposer qu'à cet endroit privera d'accès une grande partie des clients qui le fréquentaient à son emplacement de la Gradelle. Il n'est pas nécessaire de prévoir deux heures – une heure peut suffire. Il n'est pas nécessaire que le Bibliobus soit à la Gradelle un mercredi après-midi – quand on est en EMS, on peut se rendre n'importe quel jour au Bibliobus, en revanche, on ne peut pas prendre un vrai bus et se déplacer avec un déambulateur, par exemple. Une heure de Bibliobus coûte 15 000 francs. La commune peut décider que le Bibliobus sera une heure à CASTAN et une heure à la Gradelle, ou deux heures à CASTAN et une heure à la Gradelle. Il ne faut pas oublier non plus que le PasSage 41 se trouve à proximité du Bibliobus de la Gradelle. Pour Mme Lamagat, il est inconcevable de supprimer ce service. Quand la directrice de l'EMS a été approchée, elle a été d'emblée enthousiasmée par le projet. Tous les projets ne sont pas aussi bien accueillis. Concernant les contraintes de planification, Mme Lamagat mentionne que le service de Bibliobus commence avec l'année scolaire. Le plus tôt la commune de Chêne-Bougeries se manifestera auprès du service compétent, le plus facilement elle trouvera un créneau horaire. Avant de déposer la motion il y a quelques années, Mme Lamagat s'était renseignée auprès de l'ACG, qui lui avait expliqué le fonctionnement du service. Quant aux discussions en commission culture, le sujet n'a pas été abordé depuis la fin de la législature 2020-2025, hormis lors de la dernière séance de commission. Pour ce changement, il en va de même que pour le projet de la maison de Castan, dont le Conseil municipal ne sait pas très bien de quoi il est fait. Certes, les décisions reviennent au Conseil administratif, mais, s'il veut diriger un nouvel espace de culture, il serait utile d'informer les membres de la commission. De plus, il a été précisé que Mme Lambert n'avait renouvelé la convention que pour une année, ce qui donne à penser qu'à la fin de cette année, elle pourrait ne pas renouveler la convention. Alors que le Bibliobus profite à la population, décider subitement de le supprimer, sans même que les membres de la nouvelle commission culture en soient informés, choque Mme Lamagat. La prestation existe depuis

six ans et Mme Lambert dit ce soir que la convention sera peut-être renouvelée, ou peut-être pas.

Mme Lambert indique qu'en réalité, ses services lui ont proposé de résilier la convention, ce qu'elle n'a pas souhaité. Le renouvellement par un avenant d'une année a été proposé par la Ville, qui souhaite pouvoir discuter, à partir de ce semestre, de la reconduction de la prestation pour un nombre d'années plus important. La durée d'un an a donc été convenue non pas à l'initiative de Mme Lambert, mais de la Ville. Mme Lambert porte la responsabilité de rapprocher le Bibliobus du chemin CASTAN, mais elle porte également la responsabilité d'avoir reconduit l'accord et de laisser celui-ci ouvert. Elle mentionne ensuite qu'elle a été membre de la commission culture durant cinq ans, avant de la présider pendant cinq ans. Elle maintient que cela fait dix ans qu'elle entend parler du Bibliobus. Elle ajoute que, dans le cadre du contact qu'elle a mentionné plus tôt à propos d'une animation future, elle a bien indiqué à son interlocutrice que la commune resterait partenaire. Comme dans de nombreuses situations auprès de diverses associations, la commune sera à l'écoute si des activités sont organisées. Un dialogue sera introduit, mais il se fera aussi avec la Ville – Mme Lambert attend en effet également les propositions de la Ville. Elle signale ensuite avoir sous les yeux la page des activités du Bibliobus. Elle imagine que, dans la plupart des situations, les horaires sont reconduits – il existe malgré tout peut-être des possibilités de modifications d'horaires. Elle a entendu les intervenants et fera au mieux pour satisfaire les intérêts des communiers.

M. Karr remercie Mme la Conseillère administrative d'avoir tenu tête aux services qui lui proposaient de démanteler le Bibliobus ; le contraire aurait été une erreur que la population aurait lourdement vécue. Il l'encourage à tenir bon. Du reste, le but de la motion est justement de soutenir le Conseil administratif, et M. Karr encourage l'ensemble du Conseil municipal à la voter. Il note en outre que Mme Lambert a apporté une excellente nouvelle ce soir : le renouvellement de la flotte. La commune est justement en dehors de la zone à faible émission, et les camions des Bibliobus les plus sales pourront venir à Chêne-Bougeries, qui les accueillera à bras ouverts, ravie d'avoir des Bibliobus surnuméraires qui ne peuvent plus circuler aux Pâquis ou aux Grottes.

M. Umstätter relève que Mme la Conseillère administrative a cité des chiffres de fréquentation. La direction des bibliothèques municipales a communiqué au groupe des Verts que 23 tournées ont été effectuées cette année, qui ont reçu 668 personnes, contre 630 en 2024, pour un total de 1'975 prêts et prolongations, soit 19,9% de plus par rapport à 2023. Le service existe depuis deux ans, ce qui représente le temps nécessaire pour que le public prenne ses habitudes. La fréquentation est en augmentation. Il existe une bonne synergie avec l'EMS. L'emplacement est aussi intéressant du point de vue intergénérationnel, puisqu'il est à proximité d'un foyer d'étudiants. Des parents d'enfants qui fréquentent la crèche peuvent aussi fréquenter le Bibliobus. Un travail de deux ans a été mené et il porte manifestement ses fruits. Est-ce vraiment une bonne idée de couper cet élan ? Selon M. Umstätter, Castan devrait être un lieu supplémentaire, sachant que, comme à la Gradelle, la densité de population dans le secteur est importante. Il s'agit probablement de deux des endroits les plus intéressants pour placer le Bibliobus. M. Umstätter souligne qu'à la Gradelle, le Bibliobus est fréquenté par un public particulier, composé de personnes âgées très peu mobiles. S'il s'agit d'instaurer un système de navette pour que ces personnes puissent se rendre au Bibliobus à Castan, M. Umstätter considère que la commune marcherait sur la tête.

Mme Lambert relève que l'emplacement de Castan présente l'intérêt d'être à proximité immédiate d'une association d'ânés et de disposer d'un parc. L'espace extérieur permettra de

proposer des animations avec la ludothèque, sachant qu'un des reproches qui avait été formulé auparavant était le manque d'animations. Des pancartes pourront aussi être installées, ce qui répond à un autre reproche qui avait été formulé. Mme Lambert entend les intervenants. Rien n'est jamais tout blanc ou tout noir. La commune pourra peut-être travailler sur deux lieux. Comme Mme Lambert l'a mentionné, le travail va continuer, et elle remercie les motionnaires de l'enrichir. Quant aux chiffres qui viennent d'être énoncés, il s'agit effectivement des chiffres qui sont communiqués par la bibliothèque municipale de la Ville. Mme Lambert constate néanmoins que le prêt adulte (dont font *a priori* partie les personnes âgées) est en diminution ; l'augmentation s'explique par le prêt jeunesse. Cela dit, Mme Lambert ne fermera aucune porte en se basant sur la seule lecture de chiffres.

Mme Bisanti apporte son témoignage en tant que personne âgée de la Gradelle. Elle est une cliente assidue du Bibliobus de la Gradelle. Elle a amené de nombreux habitants de son immeuble à fréquenter ce Bibliobus. Elle constate, quand elle s'y rend, que de nombreuses personnes âgées y viennent, mais aussi des enfants et des jeunes. Elle ajoute que trois EMS sont situés à proximité : Eynard-Fatio, le centre intergénérationnel et la maison « Pistache ». Le Bibliobus est fortement fréquenté. Parfois, il faut faire la queue, car il est plein. Mme Bisanti souhaitait témoigner du succès de cet emplacement. Selon elle, il ne faut jamais enlever un service culturel à la population, mais en ajouter. Pourquoi ne pas envisager que le Bibliobus vienne en alternance à Castan et à la Gradelle, une semaine sur deux ? Enfin, Mme Bisanti souligne que la population de Chêne-Bougeries augmente. Cet argument pourrait être utile dans les négociations avec la ville de Genève, en mettant en avant que l'augmentation de la population nécessite une augmentation des services culturels à disposition.

M. Antoine Locher salue l'effort de transparence de Mme la Conseillère administrative sur ce dossier. Les volontés affichées sont claires. Elles sont même relativement assez alignées avec celles de la motion. Mme la Conseillère administrative a bien expliqué le cadre dans lequel les décisions ont été prises. Pour M. Antoine Locher, le Conseil municipal est en train de faire ce soir un travail de commission. En effet, les sujets qui ont été abordés devraient être discutés en commission. M. Antoine Locher ajoute que cette motion est sans objet, puisque les décisions ne sont pas prises subrepticement. Mme la Conseillère a expliqué toutes les réflexions qui avaient été menées. Malgré ce qui a été mentionné plus tôt, M. Antoine Locher ne considère pas que cette motion a pour but de soutenir le Conseil administratif. En effet, lorsque l'on apporte son soutien, on ne demande pas de réévaluer une décision. En conclusion, M. Antoine Locher estime que le sujet devrait être traité en commission. Il invite les motionnaires à retirer la motion. Dans le cas contraire, il la refusera, car il n'en voit pas l'intérêt.

La parole n'étant plus demandée, le président se propose de procéder au vote.

Mme Ruffieux Inani demande le vote nominatif.

Selon Mme Lamagat, l'intervention de M. Antoine Locher est entièrement pertinente. Le sujet devrait être traité en commission. Il ne l'a jamais été, raison pour laquelle la motion a été déposée.

Dans ce cas, M. Antoine Locher propose formellement le renvoi en commission.

Le président propose de voter en premier lieu le renvoi en commission. En cas de vote négatif, il mettra aux voix la motion elle-même. Il constate par ailleurs que la demande de vote nominatif est soutenue par un quart au moins du Conseil municipal.

Une demande de vote nominatif pour le renvoi en commission étant également formulée, le président constate que cette demande est suivie par un quart au moins du Conseil municipal.

Mme Bisanti souhaite une précision : si le Conseil municipal vote en faveur du renvoi en commission, cela signifie que la motion ne sera pas soumise au vote ce soir.

Le président le confirme.

M. Karr souligne que le fait de voter ce soir pour la motion n'empêche pas que celle-ci soit discutée en commission. La motion n'est évidemment pas un oukase : elle n'impose rien au Conseil administratif.

Mme Lambert signale que, quel que soit le vote, le sujet fera l'objet de discussions en commission.

M. Karr en conclut que le vote de renvoi en commission ne se justifie pas, puisque le sujet sera de toutes les façons amené en commission par le Conseil administratif.

M. Antoine Locher relève que l'inverse est aussi vrai : la motion ne se justifie pas, puisque le sujet sera discuté en commission.

Le président procède au vote nominatif de la proposition de renvoi en commission :

- Mme Armand : Non
- M. Béran : Oui
- Mme Bisanti : Non
- Mme de Coulon : Non
- Mme Déruaz-Lombard : Oui
- M. Dupré La Tour : Oui
- Mme Fahy : Non
- M. Giacomini : Non
- M. Grosshans : Oui
- Mme Gschwind : Oui
- M. Karnouk-Kirchhoff : Oui
- M. Karr : Non
- Mme Lamagat : Non
- M. Antoine Locher : Oui
- M. Marty : Non
- Mme Montfort : Non
- Mme Ruffieux Inani : Non
- M. Salzmann : Non
- M. Schmidt : Oui
- Mme Sommer : Non
- Mme Stoyanov : Oui
- M. Umstätter : Non
- M. Urfer : Non
- Mme Vultier-Grosjean : Oui
- M. Zürcher : Oui

- **Le renvoi en commission est refusé par 14 voix contre et 11 voix pour.**

Le président passe au vote nominatif de la motion :

- Mme Armand : Oui
 - M. Béran : Abstention
 - Mme Bisanti : oui
 - Mme de Coulon : oui
 - Mme Déruaz-Lombard : Abstention
 - M. Dupré La Tour : Abstention
 - Mme Fahy : Oui
 - M. Giacomini : Oui
 - M. Grosshans : Abstention
 - Mme Gschwind : Abstention
 - M. Karnouk-Kirchhoff : Abstention
 - M. Karr : Oui
 - Mme Lamagat : Oui
 - M. Antoine Locher : Abstention
 - M. Marty : Oui
 - Mme Montfort : Oui
 - Mme Ruffieux Inani : Oui
 - M. Salzmänn : Oui
 - M. Schmidt : Abstention
 - Mme Sommer : Oui
 - Mme Stoyanov : Abstention
 - M. Umstätter : Oui
 - M. Urfer : Oui
 - Mme Vultier-Grosjean : Abstention
 - M. Zürcher : Abstention
- **La motion est acceptée par 14 voix pour et 11 abstentions.**

6.2 Motion de l'Alternative « Pour ne pas perdre le sourire »

MOTION « POUR NE PAS PERDRE LE SOURIRE »

Contexte

Une étude des HUG révèle qu'un genevois sur 4 renonce à la prévention soins dentaires pour des raisons financières.

La LAMal ne prenant pas en charge les soins dentaires, et que ce sont ces premières charges des ménages à être sacrifiés lors d'une situation de précarité financière.

Les conséquences d'un manque de suivi de soins bucco-dentaire peuvent être graves : infections, douleurs chroniques, maladies cardiovasculaires et même à long terme des problèmes digestifs.

La population concernée par ce manque de prévention dentaire est extrêmement large, allant des enfants aux aîné-e-s de notre commune et passe généralement en dessous du radar des aides sociales.

Le contrôle scolaire dentaire du canton de Genève en 2020-21 a relevé que 11 000 élèves avaient besoin de suivi de soins dentaires, dont 650 un traitement en urgence.

Actuellement 175 mineurs de notre commune sont suivis par le CAS des Trois-Chêne, et prouvent malheureusement que les inégalités sociales creusent comme les caries jusque dans la bouche de nos enfants.

Dès lors, la prévention dentaire par un contrôle régulier doit pouvoir être un acte de santé à la portée financière de toutes et tous.

Considérants

La commune de Chêne-Bougeries dispose de finances saines.

Que certaines personnes à bas revenus et hors des radars de l'aide sociale de notre commune ne peuvent pas se permettre un suivi préventif de soins dentaires.

Le groupe de l'Alternative invite le Conseil administratif à mettre en place d'une aide financière pour un contrôle dentaire sous forme d'un montant maximal unique de 300 francs annuel pour la population précarisée de notre commune dont les revenus ne permettent pas le suivi des soins dentaires. Cette somme servira uniquement pour les contrôles de prévention et de détartrage.

Faisabilité

Les personnes bénéficiaires de cette aide doivent correspondre aux critères suivants :

- Ne pas être au bénéfice d'une autre prise en charge de frais dentaires
- Entrer dans les critères des subventions à l'assurance-maladie en vigueur du SAM (Service de l'assurance maladie), l'aide restant adaptée à l'évolution de ces barèmes

Présentation de la motion

Le président passe la parole aux auteurs de la motion.

Mme Bisanti explique que la motion « Pour ne pas perdre le sourire » ne concerne pas les soins dentaires en tant que tels, mais la prévention de ces derniers. La première chose à laquelle renoncent les personnes en cas de difficultés financières est précisément la prévention des soins dentaires. Quand elles doivent se faire soigner, elles attendent trop longtemps, et la facture est ensuite bien plus élevée. Sachant que les finances de la commune de Chêne-Bougeries sont plus que saines, l'Alternative propose que la commune apporte son aide en amont, pour la prévention. 300 francs par année permettent un détartrage annuel et une radiographie de toute la bouche, pour ces personnes qui renoncent, faute de moyens financiers, à la prévention dentaire.

M. Marty ajoute que la motion vise principalement les personnes en précarité, notamment les familles monoparentales, qui passent sous le radar du service des affaires sociales de la commune. L'on n'en connaît pas le nombre, puisqu'elles passent sous les radars. Elles bénéficient des subsides de l'assurance maladie. Elles ont des revenus, mais ce sont les *working poors* de la commune. Dès lors qu'elles présenteraient à la commune, par exemple, leur RDU

(qui prouve qu'elles touchent les subsides d'assurance-maladie), elles auraient le droit, une fois par année, de faire un suivi dentaire préventif. Un contrôle complet par un dentiste (détartrage et radio) correspond en moyenne à 300 francs. Il s'agirait d'une aide complémentaire, sachant que le service social de la commune prend déjà en charge les soins dentaires lourds. Cette prévention permettra peut-être de diminuer les charges sociales relatives aux soins dentaires lourds, puisqu'il est toujours plus cher de guérir que de prévenir.

Discussion

Le président ouvre la discussion.

M. Salzmann a bien compris que la motion vise une population qui passe sous les radars, mais l'Alternative dispose-t-elle malgré tout d'un ordre de grandeur des personnes concernées ?

Pour rédiger cette motion, Mme Bisanti s'est permis d'écrire à la cheffe du CAS des Trois-Chêne, Mme Binder, qui lui a répondu que « le CAS des Trois-Chêne accompagne actuellement 752 personnes, dont 176 mineurs, sur la commune de Chêne-Bougeries. » Au vu de ces chiffres, l'on peut penser qu'environ 300 personnes seraient concernées par la motion.

M. Antoine Locher fait partie des personnes hors radar, puisqu'il répond aux critères définis dans la motion. Il ne sait pas si ces critères sont bien fixés...

Mme Déruaz-Lombard est surprise que les motionnaires demandent des radios. Elle n'est pas concernée par les critères fixés par la motion, elle fait faire un détartrage par année, mais on ne lui conseille pas une radio par détartrage. La radio est faite si un problème est décelé lors du détartrage. Faire systématiquement une radio, comme le proposent les motionnaires, paraît aberrant. C'est le dentiste qui décide si la radio est nécessaire.

M. Marty précise que les 300 francs correspondent à un montant maximal. Si seul un détartrage est nécessaire, le coût sera de 100 ou 150 francs. Si le contrôle dentaire nécessite une radio, le montant de l'aide couvrira également celle-ci, jusqu'à concurrence du montant maximal de 300 francs.

M. Urfer rappelle d'abord que l'initiative cantonale 193 a été refusée en novembre 2025 par 60% de la population de Chêne-Bougeries-Centre et 69% de la population de Conches. Les communiens ne voulaient pas d'une prestation de ce type au niveau cantonal. Ensuite, si la motion est louable, parce qu'effectivement, pour une partie de la population, les soins dentaires sont déficitaires, M. Urfer s'interroge sur la possibilité de contrôles par la commune. Il ne pense pas que la commune de Chêne-Bougeries ait l'expertise, les moyens, le personnel, bref l'environnement nécessaire pour accepter ou refuser la demande d'une personne qui souhaite bénéficier de cette prestation. Il sait que l'Hospice général, qui offre des prestations dentaires, en a les moyens, mais, à son sens, une commune n'est pas équipée pour avoir cette expertise et prendre ce type de décisions. Il lui semble excessivement compliqué, voire simplement impossible, d'engager de l'argent public pour cela. M. Urfer refusera donc la motion, puisque cette proposition ne pourra pas être mise en œuvre. Elle reviendrait à mettre en place une usine à gaz, sans parler du risque d'inégalité de traitement, en acceptant la demande d'untel, mais pas celle d'un autre. Pour avoir travaillé dans ce milieu, M. Urfer peut dire qu'il est excessivement compliqué de prendre des décisions dans ce genre de situations. Il évoque en outre les aspects juridiques. En conclusion, même si la motion est louable, elle n'est pas réalisable et M. Urfer la refusera.

Mme Lambert indique que ce que M. Urfer souligne inquiète effectivement les services. Le service social est doté de trois personnes qui ne travaillent pas à temps plein et dont l'une suivra des formations à partir de septembre prochain. Pour que le service social puisse continuer à assurer l'excellence de ses prestations (les membres de la commission cohésion sociale ont pu entendre à répétitions reprises, au gré des institutions qui venaient exposer leur travail en séance, combien celles-ci étaient admiratives du travail, notamment de la cheffe de service), la situation devra faire l'objet d'une attention particulière. La cheffe de service s'inquiète, à juste titre, de savoir comment elle pourrait mettre en œuvre cette motion, considérant en particulier que la politique suivie jusqu'à présent par le service social, et qui est louée, consiste à intervenir de cas en cas. Comme M. Marty l'a mentionné, le service offre régulièrement des prestations financières liées à des besoins dentaires. Il est attentif aux situations qui risquent d'amener des personnes à se retrouver en endettement. Il veille à maintenir ces personnes la tête hors de l'eau, avec des mesures ciblées et qui varient en fonction de la situation – pour l'un, l'aide sera liée à une activité pour un enfant, pour un autre elle concernera des soins dentaires, pour un troisième l'aide apportée sera encore différente. Parallèlement à cette motion, Mme Lambert avait demandé au service social un point de situation sur les aides individuelles distribuées, afin de pouvoir s'assurer, quand elle est sollicitée pour donner son visa sur les prestations à accorder, que les dépenses restent raisonnables et que le budget ne sera pas épuisé en milieu d'année déjà. À ce jour, les dépenses liées à l'aide financière octroyée par le service depuis le début de l'année atteignent 6 690,65 francs, mais le service social, qui va aussi chercher des fonds auprès d'autres entités, a réussi à obtenir 62 438,56 francs d'aides extérieures de fondations ou de tiers. Si les employés de la commune devaient effectuer le travail demandé par la motion, ils n'auraient peut-être plus le temps de rechercher des fonds extérieurs pour les allouer à ses bénéficiaires. Il s'agit d'un élément à prendre en considération dans le questionnement sur la pertinence à voter cette motion, en plus des arguments qui viennent d'être énoncés, notamment de savoir s'il est légitime que le Conseil municipal se prononce sur cet objet, au vu des résultats de la votation de novembre 2025.

Mme Lambert relève une question supplémentaire, qui porte sur l'opportunité d'une politique de prestations régulières et répétitives, alors que, jusqu'à présent, les aides sont ponctuelles, en complément d'autres aides. Dans le cadre des questionnements relatifs à cette approche, Mme Lambert renvoie le Conseil municipal au rapport du Conseil d'État au Grand Conseil sur la prise en considération de l'initiative populaire cantonale 193 « Pour des soins dentaires accessibles à toute la population », qui énonce les arguments contre un forfait de 300 francs (pages 18-20). Mme Lambert relève ensuite que, selon le texte de la motion, « les personnes bénéficiaires de cette aide doivent correspondre aux critères suivants : ne pas être au bénéfice d'une autre prise en charge de frais dentaires et entrer dans les critères des subventions à l'assurance-maladie en vigueur du SAM (Service de l'assurance-maladie), l'aide restant adaptée à l'évolution de ces barèmes. » La cheffe de service a transmis à Mme Lambert ces barèmes et a relevé une problématique supplémentaire. Les élus qui siégeaient lors de la législature précédente se souviendront qu'avant d'allouer le montant de 600 francs à la population, dans le contexte des résultats particuliers des comptes et de l'époque du covid, des démarches avaient dû être entreprises pour s'assurer que ce montant n'est pas imposable et qu'il ne préterite personne. Le service social a rappelé cette situation à Mme Lambert, en relevant que, puisque l'allocation proposée par la motion ne serait pas une aide ponctuelle, il existe un risque de ne pas pouvoir obtenir l'exception qui avait été donnée à l'époque. Mme Lambert attire donc l'attention du Conseil municipal sur cette préoccupation supplémentaire : certaines personnes pourraient être davantage préteritées qu'aïdées.

Pour répondre à Mme la Conseillère administrative, Mme Bisanti signale que, selon la cheffe du CAS des Trois-Chêne, « une subvention de la commune ne sera jamais déduite des prestations, car elle est considérée comme une prestation ponctuelle ». Quant à la charge supplémentaire de travail pour le service social, Mme Bisanti rappelle que, lorsque l'allocation pour la rentrée scolaire a été décidée, le service social a travaillé en collaboration avec le CAS des Trois-Chêne. Cette nouvelle prestation n'avait pas compliqué le fonctionnement du service social qui, dans le cadre de la subvention proposée ce soir, pourra également s'appuyer sur le CAS des Trois-Chêne. Mme Bisanti souligne que la motion est justifiée, pour prévenir la nécessité de soins dentaires. Cette prestation permettra aussi de diminuer la facture globale, sachant que lorsqu'il faut traiter **des caries ou** d'autres problèmes dentaires, les frais sont bien plus importants. L'on sait que la prévention coûte bien moins cher que des soins.

M. Schmidt remercie l'Alternative pour cette motion, qu'il soutiendra, comme il a soutenu la motion pour l'allocation de rentrée scolaire. Il entend des arguments relatifs à l'égalité de traitement, à des problèmes pratiques, etc. Ce sont les mêmes arguments qui avaient été avancés la dernière fois. M. Schmidt avancera donc le même argument qu'il avait mis en avant à l'époque : la subvention des vélos électriques par la commune de Chêne-Bougeries à hauteur de 250 francs. Du reste, cette subvention ne respecte pas l'égalité de traitement puisqu'elle est octroyée selon le principe « *first come, first served* ». Quant aux détails de mise en œuvre, il s'agit d'une motion, qui invite le Conseil administratif à présenter un projet. Si vraiment le Conseil administratif considère que la motion est irréalisable, il ne présentera pas de projet. La motion vise à subventionner des familles dans le besoin pour promouvoir la prévention dentaire et éviter des frais plus importants par la suite. Cela ne choque pas M. Schmidt. Le coût se situera *grosso modo* entre 50 000 et 100 000 francs. Encore une fois, M. Schmidt salue cette motion et espère que le Conseil municipal la soutiendra.

M. Karr relève que la question de l'hygiène dentaire pour les personnes les plus démunies est un vrai sujet. Mais, comme l'a rappelé M. Urfer, la population a tranché il n'y a pas si longtemps, et la population de Chêne-Bougeries était très claire. L'on peut se demander si, par cette motion, le Conseil municipal n'est pas en train de récupérer un sujet que le peuple chênôis a refusé – ce qui met M. Karr mal à l'aise. D'un autre côté, M. Schmidt a raison : dès lors que la commune subventionne les vélos électriques, subventionner le dépistage dentaire est frappé au coin du bon sens.

M. Schmidt se permet de rappeler, d'une part, que le peuple de Chêne-Bougeries n'a pas été amené à voter sur la subvention des vélos électriques. D'autre part, il ne s'agit pas de revoter l'initiative, puisque la motion ne pose pas la même question que celle qui avait été tranchée par le peuple.

M. Karr poursuit son intervention en faisant part d'une autre source de malaise : entendre la conseillère administrative faire lecture de ce que le Politburo, c'est-à-dire l'administration, a décidé. Mme Lambert a mentionné à de nombreuses reprises les services et la cheffe de service. Les élus sont là pour faire de la politique – un petit peu, de temps en temps. « L'intendance suivra », disait le général de Gaulle. Il faudra donc qu'elle suive et que la commune trouve les moyens de mettre en œuvre la politique qui aura été décidée. M. Karr enjoint la conseillère administrative à avoir une position, à dire qu'elle n'est pas d'accord avec cette motion, plutôt que de parler de ce que veut l'administration, puisqu'il s'agit là de cuisine interne qui ne concerne pas ce Conseil.

Mme Lambert remarque qu'en effet, si le Conseil municipal vote la motion, la question de sa mise en œuvre se posera. Pour le moment, l'on apprécie fortement la qualité des prestations du service social et l'on aimerait que l'aide individuelle, ciblée, dans des cas très sensibles, puisse perdurer. Mme Lambert préfère aussi privilégier les aides ciblées visant à répondre à des besoins spécifiques, plutôt qu'une aide large, dont même certaines personnes autour de cette table pourraient bénéficier, sans que le besoin n'en soit avéré.

Mme Lamagat demande aux motionnaires si les 300 francs seront remboursés sur présentation d'une facture ou si la commune donnera systématiquement 300 francs aux populations concernées.

M. Marty répond qu'il s'agit d'un remboursement, uniquement des frais effectifs.

Mme Lamagat demande ensuite si le DIP ou la commune font de la prévention sur l'hygiène dentaire dans les écoles de Chêne-Bougeries, par exemple une heure par année pour expliquer que le sucre, les sodas, etc., détruisent les dents. Si une telle prévention n'est pas organisée actuellement, la commune envisage-t-elle de le faire ? En d'autres termes, y a-t-il, au niveau des écoles primaires de Chêne-Bougeries, une éducation à l'hygiène dentaire, que ce soit par la commune ou par le canton ?

En tant que père, M. Gross indique que, jusqu'à la 8P, les enfants ont un dépistage annuel auprès des services dentaires. Les enfants de Chêne-Bougeries se rendent à la clinique dentaire à Thônex, à l'école Adrien-Jeandin. À la suite de cette visite, un rapport est transmis aux parents indiquant, le cas échéant, qu'un détartrage est nécessaire, que des caries ont été détectées ou qu'il faut faire appel à un orthodontiste. Ce dépistage annuel est actuellement pris en charge par le DIP, mais des discussions sont en cours pour qu'un jour, le canton transfère aux communes cette charge, parmi d'autres.

Au vu des interrogations soulevées ce soir, Mme Lambert donne lecture des arguments contre un forfait de 300 francs qui figurent dans le rapport du Conseil d'État qu'elle a mentionné plus tôt et qui représentent un point à considérer. « Les personnes bénéficiant de l'aide sociale ou de prestations complémentaires peuvent déjà, comme cela a été indiqué, recourir à des traitements dentaires pris en charge par des subventions étatiques. Par ailleurs, et comme mentionné plus haut, tous les mineurs scolarisés, de 0 à 18 ans, sont également déjà au bénéfice de mesures étatiques. Les populations les plus précaires sont donc déjà prises en charge par l'État et le versement d'une subvention supplémentaire, limitée aux seules personnes recevant déjà des subsides pour le paiement de leurs primes d'assurance maladie, risque encore de creuser des inégalités par rapport aux personnes qui se situent à peine au-dessus des barèmes et qui n'auraient ainsi droit à rien. Une aide financière ciblée sur cette portion de la population induirait donc un nouvel effet de seuil, alors que la tendance en matière de politique sociale est justement d'éviter autant que possible d'instaurer des mesures liées au revenu qui puissent, de par leur accumulation, produire des incitatifs négatifs sur la situation sociale des individus. »

M. Dupré la Tour est évidemment sensible aux problèmes sociaux et partage le constat de l'importance de la prévention et de la santé dentaire, non seulement sur le plan financier, mais également sur le plan sanitaire. C'est un problème important qui peut toucher tout le monde – des enfants, des personnes âgées, des travailleurs pauvres. Toutefois, selon M. Dupré la Tour, la motion propose une solution inadaptée. L'incohérence démocratique a déjà été soulignée : ce qui est proposé aujourd'hui est un copier-coller de l'initiative, qui a été refusée à 62,12% par le peuple de Chêne-Bougeries, lequel a également refusé le contre-projet, à 54%.

M. Dupré la Tour ajoute qu'il s'agit là d'une compétence cantonale (du département de la cohésion sociale) et que les motionnaires essaient de faire passer cette initiative par la petite porte communale. Mme la Conseillère administrative a souligné les efforts qui sont déployés par le service social de la commune. Si des personnes sont hors radar, M. Dupré la Tour préférerait les rendre visibles aux radars, en communiquant mieux sur les aides existantes de la commune. Créer un guichet communal spécifique pour les soins dentaires génère de la bureaucratie. La commune va-t-elle engager un médecin-dentiste conseil pour vérifier chaque dossier et chaque facture, et s'assurer que la facture présentée correspond bien à la prévention et au détartrage ? M. Dupré la Tour entend le point relatif aux vélos, mais ce n'est pas le point que le Conseil municipal discute ce soir. Les finances saines de la commune, dont on peut se réjouir, ne doivent pas devenir un prétexte pour une fuite en avant des charges communales et le financement de toute lacune perçue dans les assurances sociales fédérales. Il faut se focaliser sur les investissements au niveau de la commune. M. Dupré la Tour relève que la nécessité d'éviter une usine à gaz a déjà été précisée, de même que l'importance d'être en cohérence avec la volonté populaire, ainsi que la nécessité de renforcer la communication. Il revient ensuite sur une remarque faite par un préopinant. Il semble malgré tout utile d'avoir le point de vue des services communaux parce que ce sont eux qui sont au contact de la population et qui apportent de l'aide aux personnes qui en ont le plus besoin. Enfin, M. Dupré la Tour réitère l'importance d'éviter que des personnes soient hors radar, mais pas en arrosant de subventions. En conclusion, il ne pourra pas voter cette motion.

M. Urfer revient sur les propos de Mme Lamagat. Il relève lui aussi que les enfants ou certaines personnes ne sont pas tout à fait conscients que ces produits qu'on trouve facilement dans les grands magasins, et notamment à base de sucre, causent des caries. La prévention passe aussi par l'information. Ce n'est peut-être pas à la commune de le faire. C'est peut-être le canton qui a la mission de mettre des moyens dans cette information. Quoi qu'il en soit, M. Urfer verrait davantage une action d'éducation dans les classes que de donner des sous. Encore une fois, l'argent n'est pas un problème à Chêne-Bougeries, qui est une commune riche. Mais une politique pour véritablement prendre conscience que ces produits-là créent la problématique décrite dans la motion semblerait plus efficace.

M. Salzmänn fait part de son malaise. Le fait qu'en Suisse, les soins dentaires ne sont pas pris en charge par la LAMal pose un problème considérable. Personnellement, il vient de dépenser 40 000 francs pour des soins dentaires, ce qui ne lui a fait ni chaud ni froid. Son malaise est créé par le fait qu'il s'agit clairement d'un problème de classe. M. Urfer a raison de dire qu'il faudrait de l'information et des programmes plus spécifiques. Mais à défaut, puisque ceux-ci ne sont pas proposés actuellement, M. Salzmänn soutiendra la motion.

M. Dupré la Tour remarque que, dans la même logique, la commune pourrait ouvrir la boîte de Pandore et financer tous les traitements qui ne sont pas remboursés par la LAMal. Il ne voit pas quelle serait la justification de se limiter aux dents, même si, encore une fois, chacun ici est d'accord sur la nécessité de la prévention, qui a déjà lieu dans les écoles, et d'une meilleure communication.

Mme Sommer souhaiterait que les soins dentaires soient remboursés par la LAMal. À l'époque, elle avait dépensé pour ses trois enfants, en moins de quatre ans, plus de 8 000 francs. Il serait judicieux que ces soins soient pris en charge au niveau de la Confédération.

La parole n'étant plus demandée, le président se propose de procéder au vote.

Mme Bisanti demande le vote nominal.

Le président constate que cette demande est suivie par plus d'un quart du Conseil municipal.

Le président procède au vote nominal :

- Mme Armand : Oui
- M. Béran : Non
- Mme Bisanti : Oui
- Mme de Coulon : Non
- Mme Déruaz-Lombard : Non
- M. Dupré La Tour : Non
- Mme Fahy : Oui
- M. Giacomini : Abstention
- M. Grosshans : Non
- Mme Gschwind : Abstention
- M. Karnouk-Kirchhoff : Abstention
- M. Karr : Oui
- Mme Lamagat : Oui
- M. Antoine Locher : Non
- M. Marty : Oui
- Mme Montfort : Oui
- Mme Ruffieux Inani : Oui
- M. Salzmann : Oui
- M. Schmidt : Oui
- Mme Sommer : Abstention
- Mme Stoyanov : Abstention
- M. Umstätter : Oui
- M. Urfer : Non
- Mme Vultier-Grosjean : Non
- M. Zürcher : Non

- **La motion est acceptée par 11 voix pour, 9 voix contre et 5 abstentions.**

6.3 Postulat de l'Alternative « Pour une politique du logement en adéquation avec les changements démographiques »

POSTULAT « POUR UNE POLITIQUE DU LOGEMENT EN ADEQUATION AVEC LES CHANGEMENTS DEMOGRAPHIQUES »

Au vu de l'évolution démographique vécue et prévue sur notre territoire communal, et au vu de la crise du logement permanente dans le canton de Genève précarisant les familles, les « working poors » et les retraités, L'Alternative aimerait se projeter dans une réflexion globale sur la politique territoriale du logement pour les 25 prochaines années. Afin de tenir compte du rapport d'équilibre des populations et voulant préserver la qualité de vie dans notre commune, notre groupe propose au Conseil municipal de pouvoir échanger sur ce sujet d'avenir avec les premières données actuelles comme point de départ.

Le sujet du postulat concernant plusieurs dicastères, le Conseil administratif est invité à présenter un rapport exhaustif sur l'état actuel des logements, propriété de la commune à savoir :

1. Liste nombre de logements par adresse avec le nombre des appartements par catégorie de pièces
2. Fourchette de loyer (loyer minimal – maximal) par la catégorie des appartements
3. Liste d'attente par la catégorie des appartements propriété de la Commune
4. Liste des rénovations planifiées des logements avec le calendrier des délais
5. Calendrier des constructions et acquisitions des logements planifiés

Le Conseil administratif est invité également à obtenir le même exercice présenté ci-dessus des points 1 à 5, auprès de la Fondation communale de Chêne-Bougeries pour le logement.

Présentation du postulat

M. Marty explique que ce postulat consiste en une question posée au Conseil administratif *in corpore*, sur un sujet d'actualité – ce soir, lors des rapports de la commission bâtiments et infrastructures et de la commission territoire et urbanisme, des projets à développer ont été évoqués, ainsi qu'un futur mandat. Le postulat est également déposé au vu des nombreux conseillers et conseillères municipales qui sont arrivés au sein de cet hémicycle, lors de la nouvelle législature. Les questions posées par le postulat visent à permettre de faire une photographie de la situation du logement, de manière exhaustive, qu'il s'agisse des bâtiments propriétés de la commune elle-même ou de ceux qui font partie de la Fondation communale de Chêne-Bougeries pour le logement. Cette photographie permettra de se projeter dans une réflexion globale pour les 25 prochaines années, comme l'indique le postulat. Le développement de la commune pourra être travaillé sur la base de chiffres qui seront connus de tous et toutes. Le rapport sera utile aussi bien à la commission bâtiments qu'à la commission territoire, et à toute autre commission.

Discussion

Le président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il procède au vote.

- **Le postulat est accepté par 16 voix pour, 1 voix contre et 8 abstentions.**

M. William Locher signale que chaque membre du Conseil de fondation a déjà accès, par le biais du portail en ligne, à pratiquement toutes les informations demandées par le postulat. Le Conseil administratif pourra demander d'y accéder pour transmettre ces informations au Conseil municipal.

6.4 Diagnostic local de sécurité

M. Zürcher souhaite des nouvelles du diagnostic local de sécurité, qui avait été évoqué lors du Conseil municipal de novembre dernier.

M. William Locher n'a pas de nouvelles fraîches à apporter, hormis le fait que le diagnostic local de sécurité a été lancé en janvier de cette année. Il le sait par le biais de personnes qui ont reçu le courrier invitant à remplir le sondage de la police cantonale. À sa connaissance, le planning reste celui qui avait été annoncé, à savoir une restitution à la fin de l'été.

6.5 Rocade au sein de commissions

M. Karr annonce une rocade. La commission mobilité est extrêmement convoitée au sein du groupe Hors Partis – ici-chêne-bougeries.ch. Malheureusement, une décision de son groupe a eu raison de son engagement dans cette commission. Mme Lamagat siègera désormais à la commission mobilité. M. Karr reprendra la commission finances.

6.6 Approbation du plan lumière

Mme Vultier-Grosjean relève que le plan lumière est en phase test, laquelle a amené à revoir les horaires d'extinction de l'éclairage. Elle souhaite savoir quelle entité approuvera le plan lumière définitif.

M. Gross explique qu'un sondage est en ligne et qu'à la fin de la phase test, les résultats seront discutés d'abord au Conseil administratif, puis à la commission nature. En fonction des remarques émises, une seconde phase test pourrait se dérouler à la rentrée scolaire, afin de déterminer si les ajustements éventuellement apportés sont satisfaisants. La mise en œuvre finale fera l'objet, selon M. Gross, d'une décision conjointe entre le Conseil administratif, d'une part, et le Conseil municipal, d'autre part. M. Gross ajoute qu'il convient d'attendre les premiers retours pour voir si le plan lumière est une fausse bonne idée ou si de légers ajustements sont envisageables. À ce moment-là, le Conseil municipal sera amené à se prononcer.

6.7 Coffrets électriques SIG

En se promenant à Thônex l'autre jour, Mme Déruaz-Lombard s'est aperçue que les coffrets électriques des SIG avaient été repeints. Ils sont ornés de belles fleurs. Mme Déruaz-Lombard se souvient que ce Conseil avait demandé, il y a déjà relativement longtemps, que les coffrets électriques à Chêne-Bougeries soient remis en état. Elle souhaite savoir quand cela sera fait, sachant que la différence entre les coffrets électriques qui viennent d'être repeints et ceux de Chêne-Bougeries est flagrante.

M. William Locher indique que ce point a été discuté à plusieurs reprises avec les SIG. Il invite Mme Déruaz-Lombard à être présente lundi en commission bâtiments et infrastructures, puisque celle-ci recevra le représentant communal des SIG.

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 22h42.

Marc Wuarin
Président

Jean-Michel Karr
Secrétaire